



Centrales Villageoises du Pays d'Arles

Société par actions simplifiée à capital variable, au capital de 1000 €
Siège social: 5 rue Henri Barbusse 13200 Arles
N° SIRET 835074618 00017

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice, ainsi que nos propositions d'affectation de son résultat.

Nous vous rappelons que les comptes, le bilan et plus généralement tous les documents nécessaires vous ont été communiqués dans les conditions prévues par la législation, la réglementation en vigueur et les statuts et nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

CARACTERISTIQUES DES INVESTISSEMENTS ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Faits marquants de l'exercice

Mise en service des deux centrales photovoltaïques en toiture à l'école Louis Pergaud de Raphèle le 4 février (36kWc) et à l'école maternelle de Salin de Giraud le 7 avril (24kWc). Chantiers effectués en octobre et en décembre 2020.

Conclusion du dossier en cours avec la municipalité de Saint-Pierre de Mézoargues pour l'installation photovoltaïque sur le toit de l'ancienne cave, avec un retrait de la municipalité de ce projet et le remboursement à notre société de 5854,60 euros, correspondant aux frais de raccordement et d'AMO engagés (juillet 2021).

Capitalisation : capital au 31 décembre 2021 de 100 500 euros.

EXAMEN DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation sont de 18 627 euros en 2021.

Les charges d'exploitation (achats et charges externes, dotations aux amortissements, impôts et taxes...) s'élèvent à 6292 euros.

Les charges financières s'élèvent à 287 euros.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 5 311 euros.

En conséquence le résultat est positif et s'établit à 6 737 euros.

EXAMEN DU BILAN

A l'actif

Les immobilisations s'élèvent à la somme brute de 90 027 euros.

Les créances s'élèvent à 8 952 euros.

Les disponibilités à la clôture de l'exercice atteignent 47 644 euros

Au Passif

Le capital social s'élève à la somme de 100 500 euros.

Après déduction du déficit 2020, les capitaux propres sont positifs de 96 737 euros.

Les dettes s'élèvent à la somme de 47 073 euros.

INVESTISSEMENTS REALISES

Pour l'exercice 2021 : 85 377 euros.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2022, notre société entamera sa deuxième phase de travaux. Une nouvelle campagne d'actionnariat sera lancée.

Les chantiers envisagés sont :

- hangar de particulier à Saint-Étienne du Grès (36 kWc)

- école de Gîmeaux sur la commune d'Arles (36 kWc)

- hangar de particulier à Saint Martin de Crau (100 kWc)

Nous sommes en dialogue avec la Tour du Valat pour un projet en cours de dimensionnement.

Concernant les projets antérieurs, nous n'avons pas réussi à débloquer la situation pour les immeubles de la Sampa à Arles 36 rue Gaspard Monge et 8-10bis avenue de Lattre de Tassigny (AMI remporté, études réalisées). Le dialogue est interrompu.

Nous rencontrons des difficultés dues au changement des règles d'octroi des subventions à l'équipement de la Région. Contrairement à ce qui s'est passé pour nos premières centrales, nous ne pourrions pas utiliser pour de l'achat de matériel la subvention accordée par la Région en 2019 valable 5 ans (rappel : 128 500 euros pour 429 kWc installés). Les services de la Région ne nous ont pas encore répondu sur la possibilité d'employer cette subvention pour des travaux en amont de l'installation de la centrale (renforcement de toit pour l'école de Gîmeaux, désamiantage pour le hangar de Saint Martin de Crau)

Nous continuons à prospecter en partenariat avec le PETR du Pays d'Arles, la municipalité de Barbentane et la communauté d'Agglomération Terre de Provence.

Notre dossier LEADER qui pourrait financer 90% d'un emploi à temps complet sur un ou deux ans, a été reçu, nous sommes dans l'attente du vote à la Région. Ce salarié déploierait des compétences et un temps de travail supérieurs à ce que notre collectif de bénévoles peut offrir actuellement.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Demande de raccordement Enedis faite pour le hangar de Saint Etienne du Grès (20 janvier 2022)

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Pour la bonne règle nous vous précisons que nous n'avons engagé aucun frais de recherche et de développement.

FILIALES

Notre société n'a aucune filiale et ne contrôle aucune société.

MONTANT GLOBAL DES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CGI (art. 223 quater du CGI).

Néant

DETENTION DE CAPITAL PAR LES SALARIES

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que notre société n'emploie pas de personnel salarié, et qu'en conséquence aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont présentées et qui ont été tenues à votre disposition dans les délais légaux et réglementaires.

La Présidente de la SAS, Dominique Vittoz

**S.A.S. Centrales Villageoises
du Pays d'Arles**
5, rue Henri Barbusse - 13200 ARLES
paysdarles@centralesvillageoises.fr
SIRET 835 074 618 00017

